



✉ 10 rue Théophile Naudy  
45000 ORLÉANS  
① 02 38 22 38 59  
Courriel : [orleans-tours@sgen.cfdt.fr](mailto:orleans-tours@sgen.cfdt.fr)  
Site : <https://orleans-tours.sgen-cfdt.fr/>

## Compte-rendu du Comité Technique Académique du 18 janvier 2018 5° et dernière partie

### Questions diverses

L'examen des **questions diverses** commence à 19 h 12.

La FSU soulève le problème du **manque de Profs d'Ecole Stagiaires**, non compensé par les listes complémentaires en affirmant que, à Bordeaux, le Recteur recrute sur LC jusqu'au 6 avril.

Le Secrétaire Général juge étrange de démarrer une formation en avril, pour 4 mois ! A Orléans-Tours, nous voulons protéger l'année de stage, donc nous ne recrutons que jusqu'à début octobre. L'IA-Dasen du Cher, président du CAPE, ajoute qu'il faut moins de 36 jours d'absence pour qu'il n'y ait pas de report de la scolarité, donc on ne peut pas reculer après début octobre. Le Secrétaire Général précise que le statut dit bien qu'on ne peut pas recruter plus de 30 jours après le début de la formation ; il admet que ça libère des crédits mais aussi un vide pour lequel on recrute des contractuels (jusqu'en janvier).

La FSU s'inquiète de la **cohérence entre les projets de nouveau collège à Orléans et celui futur lycée de Châteauneuf**.

La FSU constate que la circulaire sur la protection fonctionnelle envoyée par la DAJ transforme une potentialité en obligation (article 11 : « peut » ou « doit »). De plus, dans la procédure, p. 3, il y a un problème si la personne accusée de harcèlement est le supérieur hiérarchique.

Le Secrétaire Général répond que le texte de la circulaire dit « peut » mais sous conditions, ce qui revient au même. Il admet que, dans l'hypothèse d'un signalement mettant en cause le supérieur, la procédure est impossible, le Rectorat est saisi hors voie hiérarchique. Il signale que cette circulaire a été demandée par le CHS-CT.

L'IA-Dasen du Loiret répond sur le nouveau collège d'Orléans, dont le choix d'implantation incombe au Conseil Départemental ; la DSDEN est en appui quant à l'évolution des effectifs d'ici à 2022 pour l'ensemble des collèges (deux à Pithiviers, tension à Montargis entre centre et périphérie). Sur Orléans, l'ouverture est prévue pour septembre 2020, avec la fermeture du Collège Jean Rostand, en REP+ (à 24/classe) ce qui obligera à des réajustements ; il existe un projet d'ouverture ultérieure du côté de Saint-Jean de la Ruelle.

La Rectrice conclut que, quoi qu'il arrive, l'Education nationale n'a pas le dernier mot sur la localisation des établissements.

L'Unsa s'interroge sur la **réforme du Lycée**, l'organisation des secondes en semestre dès 2018-2019, les rumeurs sur l'AP, l'avenir des EDE...

Pour la Rectrice, il faut attendre la préparation de la rentrée 2019.

La FSU revient, très agacée, sur le **GT du 16 janvier sur la classe exceptionnelle**, l'interdiction d'un GT préparatoire alors que certaines académies en ont prévu.

Le Secrétaire général répond que la seule voie possible est de faire siéger des experts invités : rien ne l'interdit. Mais la DGRH est claire : pas de GT préparatoire. La DRH signale que la FSU peut désigner des experts.

La FSU n'est pas d'accord sur le « *risque d'avoir des CAPA à l'envers de la représentativité voulue par les électeurs* ». La DRH lui répond que seules les organisations syndicales ayant des élus Hors Classe peuvent désigner des experts, quel que soit leur grade (si les élus HC sont éligibles à la classe exceptionnelle).

La FSU reproche à la DRH d'avoir voulu aboutir à un simple tirage au sort...

La Rectrice estime qu'il est sain de ne pas siéger quand on est soi-même sur le tableau des promouvables.

Le **Sgen-CFDT** demande si les documents préparatoires seront transmis avant. Le Chef de la DPE répond qu'ils seront envoyés en amont en même temps qu'aux élus CAPA.

L'Unsa dénonce la lourdeur de la procédure du tirage au sort pour les services.

La Rectrice est sur le point de lever la séance quand le **Sgen-CFDT** lui rappelle qu'il a envoyé quatre [Questions diverses au CTA du 18 01 2018](#) et propose qu'il y soit répondu au CTA de repli le 26 janvier.

La Rectrice accepte, d'autant plus que ces questions requièrent la présence du CSAIO et qu'elle voudrait avoir plus d'informations sur un éventuel transfert de l'Orientation aux Régions.

La séance est levée à 20 h 10.

Voir la suite dans : les [Réponses aux questions diverses au CTA du 26 01 2018](#)